

Dans les premiers mois de la conquête du pays, il était demandé de fortes réquisitions de charrois et de denrées de toutes espèces. Prenant la nuit pour le travail du cabinet, tout le temps du jour dont il pouvait disposer, il le passait dans les parcs des charrois et aux magasins, s'assurant de l'exécution des réquisitions et protégeant les habitants du pays contre les vexations qui d'abord avaient eu lieu.

Aussi les individus les plus déclarés contre la réunion du pays à la France convenaient hautement qu'on ne s'en apercevait pas, d'être sous une domination ennemie ; ils semblaient être fâchés de ce qu'aucun acte arbitraire ne fournissait de l'aliment à leur aversion.

Lors de la retraite de l'armée du Rhin dans le commencement de l'an 4 quand les dépôts et hôpitaux évacuant la ville de Trèves passaient par Luxembourg au moment d'une grande fermentation dans les esprits les employés français, le sieur Charlet receveur général à leur tête, déclarèrent ouvertement qu'ils ne pouvaient compter que sur lui.

Dans ce même temps il fallut employer des moyens extraordinaires pour approvisionner la forteresse de Luxembourg, on prit entre autres celui de faire une réquisition de denrées, qui serait payée comptant à un prix raisonnable, cependant beaucoup au dessous de celui des entreprises.

Pour inspirer de la confiance il ne s'est pas borné à assister à la pesée des fournitures à accompagner les fournisseurs au bureau du receveur général, pour leur faire payer promptement la totalité des prix assurés par les arrêtés ; dans des moments où ces paiements ne pouvaient pas être effectués à l'instant, il les a faits de son propre argent.

Lors des troubles de l'an 7 qui coïncidèrent avec la reprise des hostilités par l'effet de la seconde coalition, le sieur Arnout président de l'administration centrale du département prit ses conseils et reçut ses offres de service.

En l'an 8 dès son entrée dans les fonctions de sous-préfet il a fait fournir sous sa garantie personnelle les fourrages que la gendarmerie ne pouvait guère plus se procurer à cause de l'arriéré de la solde.

Il a employé tous ces moyens pour faire avoir à cette arme la considération et la confiance qui doivent l'environner pour bien faire son service : il y a parfaitement réussi.

Son attachement aux intérêts de la France lui a fait abandonner son cabinet d'avocat pour accepter des fonctions publiques bien moins profitables.

Il céda par cette considération aux invitations de M. Bouteville commissaire du Gouvernement dans la Belgique exprimées dans la lettre ci-jointe du 7 nivôse an 4 (28 décembre 1795), pour le charger de la présidence du Tribunal criminel.

Il se rendit par les mêmes motifs aux vœux de la députation de son département pour accepter la sous-préfecture de Bitbourg.